

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-09 : Marché public de prestations de services _ Marché à procédure adaptée _ Organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan pour l'année 2026 _ attribution du lot 2 : Fourniture de repas en liaison chaude ou froide et fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan gère l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » et l'accueil de loisirs de Grillon qui accueillent à la journée des enfants âgés de 3 à 12 ans,

CONSIDERANT que le marché, décomposé en deux lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 9 janvier 2026 à 17h00,

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot n°2 : Fourniture de repas en liaison chaude ou froide et fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices », au sein de l'école Valrousse à Roussas, pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver : du lundi 9 au vendredi 20 février ;
- vacances de printemps : du mardi 7 au vendredi 17 avril ;
- vacances d'été : du lundi 6 juillet au vendredi 21 août ;
- vacances d'automne : du lundi 19 au vendredi 30 octobre.

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public de prestations de services relatif à l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan pour l'année 2026 - Lot n°2 : Fourniture de repas en liaison chaude ou froide et fourniture de pique-nique destinés à l'ALSH « La Boîte à Malices », au sein de l'école Valrousse à Roussas, pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver : du lundi 9 au vendredi 20 février ;
- vacances de printemps : du mardi 7 au vendredi 17 avril ;
- vacances d'été : du lundi 6 juillet au vendredi 21 août ;
- vacances d'automne : du lundi 19 au vendredi 30 octobre.

Avec la société API Restauration, sise 304 rue du Général de Gaulle à Mons en Baroeul (59370), étant précisé que l'offre retenue s'établit au tarif unitaire par repas de 3,74 € HT, soit 3,95 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 22 janvier 2026
Le Président,
Pierre-André VALAYER

